

A.F.E.D.
SASU au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 889 631 008,
dont le siège social est situé : 2 RUE DANIEL LEQUIEM, RES MICHEL MONTAIGNE, 33380
BIGANOS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an 2024,
le 15 février,
à 14 heures,

Au siège social, 2 RUE DANIEL LEQUIEM, RES MICHEL MONTAIGNE, 33380 BIGANOS

Monsieur Christophe POZZO, demeurant 2 RUE DANIEL LEQUIEM, RÉSIDENCE MICHEL MONTAIGNE, 33380 BIGANOS

Propriétaire de la totalité des 5000 actions de 1,00 euro chacune émises par la société A.F.E.D.,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Christophe POZZO.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Christophe POZZO, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Changement de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associé unique décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social comme suit :

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Fourniture et pose de menuiseries, véranda, volets roulants, serrurerie, vitrage
- Petits travaux de finition
- Travaux d'installation électrique dans tous locaux
- Travaux de plomberie

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

En conséquence, l'article « Objet social » des statuts est modifié comme suit :

« La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Fourniture et pose de menuiseries, véranda, volets roulants, serrurerie, vitrage
- Petits travaux de finition
- Travaux d'installation électrique dans tous locaux
- Travaux de plomberie

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. »

DÉCISION 2

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Christophe POZZO

